



Mon ex mari veut reprendre son Autorité parentale

Par **girine**, le **23/05/2013 à 19:35**

Bonjour,

Mon mari m'a abandonnée à 7 mois de grossesse cependant il est venu le jour de l'accouchement et il a signé un papier pour pas que notre fille porte son nom il est resté 2 ans sans prendre de nouvelle. Aujourd'hui nous sommes divorcés et le tribunal lui a accordé le droit de visite et il paie une pension et maintenant ma fille à 3 ans et il veut reprendre son droit parental est ce que c'est possible ?merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **23/05/2013 à 19:43**

Bonjour, vous voulez parler de l'autorité parentale que le père a du fait qu'il a reconnu l'enfant ou d'exercer son droit de visite ou de donner son nom à l'enfant, cordialement

Par **girine**, le **23/05/2013 à 20:19**

Il ne l'a plus l'autorité parentale du fait d'avoir signé le papier à la naissance comme quoi il ne voulais pas qu'elle porte son nom, donc le juge à décider qu'il n'aurait plus d'autorité parental, mais maintenant il veut la reprendre.

Merci de votre réponse

Par **girine**, le **28/05/2013** à **07:35**

bonjour,
est ce que quelqu'un pourrais me répondre svp.
Merci beaucoup